
**Papier, carton et pâtes — Mesurage
du facteur de réflectance diffuse dans
le bleu —**

**Partie 1:
Conditions d'éclairage intérieur de
jour (degré de blancheur ISO)**

*Paper, board and pulps — Measurement of diffuse blue reflectance
factor —*

Part 1: Indoor daylight conditions (ISO brightness)

get full document from standards.iteh.ai



Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Principe	2
5 Appareillage	3
5.1 Réflectomètre	3
5.2 Étalons de référence pour l'étalonnage de l'appareil et des étalons de travail	3
5.3 Étalons de travail	3
6 Échantillonnage et conditionnement	3
7 Préparation des éprouvettes	4
8 Mode opératoire	4
9 Expression des résultats	4
10 Rapport d'essai	5
Annexe A (normative) Caractéristiques spectrales des appareils de mesure du degré de blancheur ISO	6
Annexe B (normative) Service d'étalonnage de la teneur en UV	8
Annexe C (informative) Fidélité	10
Bibliographie	11

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1 Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html.

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 6, *Papiers, cartons et pâtes*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 2470-1:2009), dont les articles ont fait l'objet d'une révision mineure incluant les modifications suivantes:

- les références de [l'Article 2](#) et de la Bibliographie ont été mises à jour;
- la terminologie ([Article 3](#)) a été revue pour être conforme à l'information fournie dans l'ISO/TR 10668 et, dans la mesure du possible, aux symboles utilisés dans le vocabulaire international de l'éclairage, CIE;
- les références aux «laboratoires agréés de l'ISO/TC 6» ont été éliminées;
- les données de fidélité ont été déplacées dans une annexe informative ([Annexe C](#)).

L'ISO 2470 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Papier, carton et pâtes — Mesurage du facteur de réflectance diffuse dans le bleu*:

- *Partie 1: Conditions d'éclairage intérieur de jour (degré de blancheur ISO)*
- *Partie 2: Conditions de lumière du jour extérieure (degré de blancheur D65)*

Introduction

Le facteur de réflectance diffuse (facteur de luminance énergétique) dépend des conditions de mesurage, en particulier des caractéristiques spectrales et géométriques de l'appareil utilisé. La présente partie de l'ISO 2470 est destinée à être lue conjointement avec l'ISO 2469 qui définit les caractéristiques géométriques de l'appareil ainsi que le mode opératoire d'étalonnage photométrique à adopter.

La définition du degré de blancheur ISO est historiquement liée à l'appareil Elrepho Zeiss dont la source lumineuse est une lampe à incandescence qui n'excite la fluorescence que de façon limitée. Il est spécifié ici que, sur les appareils du type spectrophotomètre continu ou colorimètre à filtre, la teneur en UV de l'éclairage doit être réglée afin qu'elle soit conforme à celle de l'illuminant CIE C, définie par un étalon de référence fluorescent auquel est attribué un degré de blancheur ISO, comme décrit à l'[Annexe B](#). Ce n'est que dans ce cas que la propriété mesurée sur un matériau fluorescent peut être appelée degré de blancheur ISO.

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai